



Lundi 15 janvier 2007

Temps forts du 22/12/2006 au 12/01/2007 No. 05

[9 janvier](#)

Un nouveau Juge *ad litem* prête serment

Il s'agit du Juge Frederik Harhoff, du Danemark, désigné comme juge pour le procès de Dragomir Milošević (voir ci-dessous). Son arrivée porte à onze le nombre de Juges *ad litem* actuellement en fonction au Tribunal.

Le Tribunal a seize Juges permanents élus par l'Assemblée Générale des Nations Unies et un maximum de douze Juges ad litem. Ces derniers sont désignés pour un procès spécifique, à la demande du Président du Tribunal, par le Secrétaire Général des Nations Unies qui les choisit parmi une liste de vingt-sept Juges ad litem élus par l'Assemblée Générale.

[11 janvier](#)

L'ouverture du procès de D. Milošević porte les activités du Tribunal à un niveau historique

Commandant du corps Sarajevo-Romanija de l'Armée des Serbes de Bosnie (VRS) déployé autour de Sarajevo, Dragomir Milošević est notamment accusé d'avoir terrorisé la population civile de Sarajevo, victime de tireurs embusqués et de bombardements. Dragomir Milošević avait pris la succession, à la tête du corps Sarajevo-Romanija, de Stanislav Galić, condamné à la prison à vie, le 30 novembre dernier, par la Chambre d'appel (voir Le TPIY en bref, numéro 3).

Ainsi que le porte-parole du Tribunal, Refik Hodžić, l'a souligné lors de son point de presse du mercredi 10 janvier : « Ce procès est le septième à se tenir simultanément, et son ouverture porte les activités du Tribunal à un niveau sans précédent, » avec 25 accusés jugés en même temps (voir sur ce sujet l'article en page 2).

[11 janvier](#)

Miroslav Bralo: audience d'appel le 9 février

Elle aura lieu dans l'après-midi, commençant à 14h 15.

Ancien membre des « Jokers », une unité anti-terroriste du Conseil de Défense Croate (HVO), Miroslav Bralo plaide coupable, le 19 juillet 2005, d'un grand nombre de crimes de guerre commis dans, et aux environs des villages d'Ahmići et de Nadioci, en Bosnie centrale. Il fut condamné le 7 décembre 2005 à 20 ans de prison pour son rôle dans l'assassinat, le viol, la torture, l'emprisonnement illégal et le traitement inhumain de la population civile, enfants compris, de la Bosnie Centrale entre janvier et juillet 1993.

[12 janvier](#)

Fin du procès de M. Martić

A la fin de son réquisitoire, mercredi 10 janvier, l'accusation a demandé que l'accusé soit condamné à la prison à vie. Plaidant deux jours plus tard, la défense a fait valoir que l'accusé devait être acquitté. Le Juge Président déclara alors le procès clos, et la Chambre a maintenant mis son jugement en délibéré. Le procès s'était ouvert le 13 décembre 2005. L'accusation avait terminé la présentation de ses éléments de preuve le 20 juin 2006, et la défense avait commencé de présenter ses arguments à compter du 11 juillet suivant.

Entre janvier 1991 et août 1995, Milan Martić occupa diverses fonctions de haut rang au sein du « District Autonome Serbe de Krajina » puis de la « République de la Krajina Serbe » : Président, ministre de la défense, et ministre de l'intérieur. Il a été jugé pour meurtres, persécutions pour des motifs d'ordre politiques, raciaux et religieux, traitements inhumains, déplacements forcés, pillages de biens publics et prises et destructions de villes et villages.

[12 janvier](#)

Délégation de l'ARYM au Tribunal

Une délégation du gouvernement de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM), comprenant le Premier Ministre Adjoint à l'intégration Européenne, le ministre de l'intérieur et le ministre de la justice rencontre le Président du Tribunal, le Juge Fausto Pocar, et le Procureur, Carla Del Ponte. Parmi les sujets discutés figure le projet de loi sur la coopération entre l'ARYM et le Tribunal.

[12 janvier](#)

Milomir Stakić en France pour purger sa peine

Milomir Stakić, l'ancien maire de Prijedor (nord-ouest de la Bosnie-Herzégovine) est transféré en France pour l'exécution de sa peine de 40 ans de prison.

Le communiqué de presse publié à cette occasion comprend une liste des 23 autres personnes condamnées en cours d'exécution de peine : CT/MOW/PR1140e à <http://www.un.org/icty/latest-e/index.htm>

HEURE DE POINTE DANS LES SALLES D'AUDIENCE DU TPIY

L'ouverture du procès de D. Milošević, le mercredi 11 janvier, a porté les activités du Tribunal à un niveau historique avec 25 accusés jugés en même temps au cours de sept procès simultanés. L'an dernier déjà, les salles d'audience avaient été activement utilisées pour les instances concernant Momčilo Krajišnik; Naser Orić; Milan Martić; Mile Mrkšić, Miroslav Radić et Veselin Šljivančanin; Jadranko Prlić, Bruno Stojić, Slobodan Praljak, Milivoj Petković, Valentin Čorić et Berislav Pušić; Milan Milutinović, Dragoljub Ojdanić, Nikola Šainović, Vladimir Lazarević, Sreten Lukić et Nebojša Pavković; Vujadin Popović, Ljubiša Beara, Drago Nikolić, Ljubomir Borovčanin, Radivoje Miletić, Milan Gvero, et Vinko Pandurević; et Vojislav Šešelj.

En 2006, les Chambres ont rendu leur jugement dans neuf affaires impliquant onze accusés : Momir Nikolić, Hadžihasanović et Kubura, Milomir Stakić, Vinko Martinović et Mladen Naletilić, Naser Orić, Ivica Rajić, Momčilo Krajišnik, Blagoje Simić et Stanislav Galić.

Simultanément, les actes d'accusation concernant 11 accusés furent renvoyés devant des juridictions nationales : neuf à la Cour de Bosnie-Herzégovine, et deux à la Croatie. Un douzième accusé, Vladimir Kovačević, a été renvoyé vers une cour de Serbie mais il a fait appel de la décision de la Formation de Renvoi. Cette dernière est toujours saisie de trois autres demandes de renvoi (vers la Bosnie-Herzégovine), concernant Milorad Trbić, et Milan et Sredoje Lukić.

A ce rythme, comme le Président Pocar l'a expliqué devant le Conseil de sécurité en décembre dernier, tous les procès pourraient se terminer en 2009, et les appels dans les deux années consécutives. Cependant la question cruciale de l'arrestation des six fugitifs, en particulier Ratko Mladić et Radovan Karadžić, n'est toujours pas réglée. Voilà plus de dix ans maintenant que le Tribunal en appelle aux Etats Membres et exige, en vain, l'appréhension de ces deux accusés, entre autres. Leur cavale continue met pourtant en péril la date de 2009 pour l'achèvement des procédures de première instance puisque le mandat du Tribunal ne pourra pas être considéré comme rempli sans le procès de Ratko Mladić et Radovan Karadžić !

Les procès qui se tiennent devant le TPIY se concentrent sur des crimes commis sur tout le territoire de l'ex-Yougoslavie, ayant fait des milliers de victimes au sein de l'ensemble des groupes ethniques et impliquant des dirigeants politiques et militaires de haut niveau, y compris des anciens présidents et premiers ministres, des responsables de partis politiques, des officiers supérieurs et des chefs de police. Les jugements rendus à ce jour ainsi que la documentation recueillie au cours des enquêtes ont permis au Tribunal de s'affirmer comme le pilier porteur de toutes les initiatives de justice transitionnelle dans l'ex-Yougoslavie, et de jouer un rôle pivot dans le développement de la justice internationale. Mais beaucoup reste à faire et le Tribunal entend continuer à assurer le respect des critères judiciaires les plus élevés et à parfaire sa contribution à la paix et la sécurité dans l'ex-Yougoslavie.

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 100 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 100 d'entre elles : cinq ont été acquittées, 48 condamnées (sept sont en attente de transfert, 24 ont été transférées, 16 ont purgé leur peine, un condamné est décédé en cours d'exécution de peine), et 11 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 61 accusés : 13 sont devant la Chambre d'appel, un attend le jugement de la Chambre de 1^{ère} instance, 24 sont en procès, 17 sont en phase préliminaire du procès et six sont toujours en fuite.

Parmi les accusés en appel, on compte Sefer Halilović, Fatmir Limaj et Isak Musliu (qui ont été acquittés et remis en liberté, mais le Procureur a interjeté appel de ces jugements) ainsi que Amir Kubura et Naser Orić : ces deux accusés ont été condamnés et remis en liberté, anticipée (Kubura) ou non (Orić), mais le Bureau du Procureur a fait appel des jugements de première instance.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section PTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef PTV : Christian Chartier
Assistants : Isabelle Lambert, Gea van der Werf

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty